

Bulletin d'information municipal annuel, n°2

Janvier 2010

Sommaire

Page 1 : édito

Pages 2 et 3 : budget de la commune

Création de deux commerces

Pages 4 et 5 : travaux d'investissement 2009

Pages 6, 7, 8 et 9 : études et projets

Page 10 : reportage photos inaugurations

Page 11 : nouveautés

Pages 12 et 13 : événements forts

Subventions aux associations, éta

civil, nouveaux habitants,

Bilan gîte et camping

Pages 14 et 15 : déchetterie, solidarité, agence de l'eau et jumelage

Page 16 : déneigement et perspectives

ÉDITO

En ce début d'année, permettez moi en mon nom et au nom de toute l'équipe municipale, de vous présenter nos meilleurs vœux pour 2010 en vous souhaitant santé, bonheur et prospérité pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

À l'issue de cette année 2009, nous souhaitons adresser un message de soutien à ceux qui ont été dans la peine notamment lors du départ d'un être cher ainsi qu'à tous ceux qui ont connu des difficultés en ces temps de crise, crise qui plonge de plus en plus de personnes dans la précarité. Notre municipalité essaie, dans la mesure de ses moyens et compétences d'être à leur côté.

L'année écoulée a été marquée par le chantier important de la station d'épuration, aujourd'hui achevé. Cet investissement a fortement impacté notre budget communal et réduit nos marges de manœuvre. Notre objectif est de remettre à flot nos finances, ce sur quoi nous sommes en bonne voie avec la réduction partielle dès cette année de notre endettement.

Les perspectives en la matière ne sont cependant guère réjouissantes avec les réformes en cours sur la taxe professionnelle et celle des collectivités locales. Nous avons parfois le sentiment que pour une petite commune comme la notre, notre mission s'oriente de plus en plus vers la gestion de la pénurie.

Malgré ce contexte, nous poursuivrons notre effort pour mener à bien les chantiers que nous avons en projet et qui sont nombreux en 2010: l'aménagement du Pré Platon, la réfection des réseaux du quai, la rénovation du temple, la poursuite des études du PLU et de l'aménagement des espaces publics du village sans oublier l'entretien de la voirie communale et la viabilité hivernale. Comme par le passé, nous apporterons notre soutien à tous les projets émergents, qu'ils soient économiques touristiques, culturels....

À cela s'ajoute les dossiers importants de l'élaboration de la charte du PNC (décret signé en décembre 2009), le passage à la télévision numérique, dossiers que nous aurons à cœur de suivre de près en raison de leur importance pour les habitants de notre région.

Face à ces enjeux, la volonté de notre équipe est de garder le cap et de servir au mieux les intérêts de nos concitoyens.

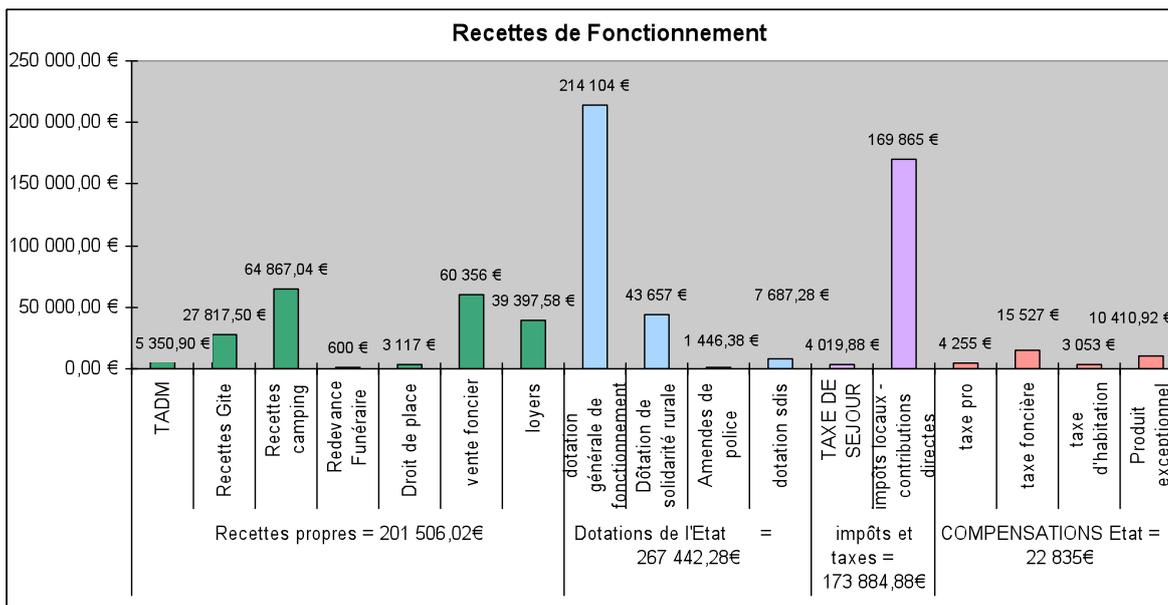
Merci à tous ceux qui ont accompagné la municipalité tout au long de l'année 2009. Nous souhaitons que ce partenariat, cette concertation se poursuivent et se développent dans les mois et années à venir.

Bonne lecture et bonne année.

Alain Jaffard



BUDGET DE DE LA COMMUNE



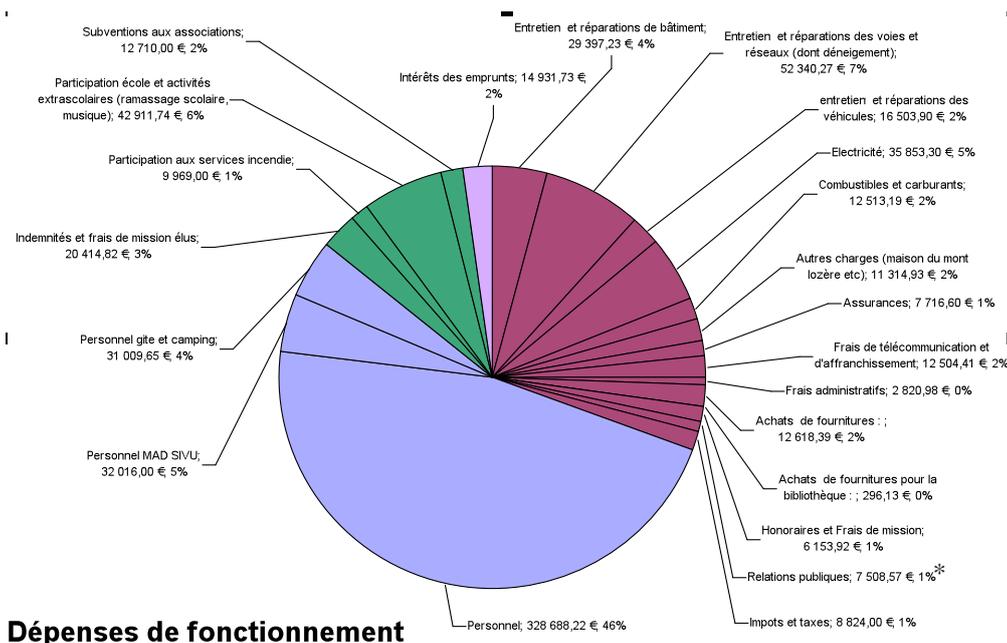
Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement : 675 531,48 €

Il est à noter que les recettes réelles de la taxe de séjour sont de 8 039,76€ mais que la moitié étant directement reversée à la Communauté de Communes, nous ne l'avons pas prise en compte dans nos recettes.

Nous avons également cette année reçu un « produit exceptionnel » de l'Etat, correspondant au remboursement d'un trop perçu. **Au final le budget de fonctionnement de la Commune est donc excédentaire de 73 290,66€.** La marge de manoeuvre est donc très restreinte.

C'est cette somme qui constitue notre part d'autofinancement pour les travaux d'investissement.



Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 602 240,82€.

qui correspondent aux 709 016,98€ de dépenses (visibles sur le graphique) auxquelles il faut déduire:

- 93 427,27€ de remboursement de frais de personnel et
- 13 348,89€ de remboursement de charges (sur les dépenses communes du bâtiment de la Mairie, correspondant aux parts de l'association Stevenson, Trait d'union et de la Communauté de Communes)

* Vent des Bancelis, Bulletin municipal, apéritif, voeux.

Lignes de trésorerie

Au 1er janvier 2009 : 550 000 EUROS

Au 1er janvier 2010 : 300 000 EUROS



Emprunts

Budget Principal

Objet	Montant	Date début	date fin	CAPITAL A L'ORIGINE	ANNUITE CAPITAL	ANNUITE INTERETS	CAPITAL RESTANT DU
Aménagement Grizac	59 000,00 €	06/2006	03/2021	189 000,00 €	34 373,14 €	4 413,57 €	109 983,60 €
Maison Martin	80 000,00 €	07/2006	06/2018				
La Barthe	50 000,00 €	07/2006	06/2011				
Foyer logement	137 204,12 €	06/96	2010	137 204,12 €	11 409,29 €	0,00 €	11 865,66 €
Foyer logement	30 489,80 €	01/95	2009	70 126,55 €	7 090,69 €	679,22 €	14 513,22 €
Totaux				396 330,67 €	52 873,12 €	5 092,79 €	136 362,48 €

Budget de l'Eau

Détail des dettes par prêteur	Objet	Montant	Date début	date fin	CAPITAL A L'ORIGINE	ANNUITE CAPITAL	ANNUITE INTERETS	CAPITAL RESTANT DU
BCME	AEP Le Mazel	80 000,00 €	05/2006	2026	80 000,00 €	3 026,30 €	2 702,50	69 218,06 €
CRCAM	AEP La Moline	53 357,16 €	1998	2012	160 071,47 €	10 811,62 €	3 094,77 €	60 062,67 €
	AEP Frutgères	106 714,31 €	1999	2018				
CDC*	Assainissement	165 000,00 €	2010	2029	165 000,00 €	0,00 €	0,00 €	165 000,00 €
Totaux					405 071,47 €	13 837,92 €	5 797,27 €	129 280,73 €

Assainissement contracté en janvier 2009 : première échéance février 2010

Nouveaux commerces au Pont de Montvert

Installation de deux nouveaux commerces

1- Aide à l'installation d'Yveline Bres : coiffeuse : la propreté des murs, du sol et plafond, plus un peu d'électricité et plomberie ont été réalisées dans le cadre du programme de rénovation de la mairie.

2- Aide à l'installation de Philippe Pelatan au « Boustifly » : création d'une cheminée, isolation, plomberie, électricité (Eric Auburtin, Sylvain Cribaillet et Philippe Roure) pour un montant de 6000 euros*

Pour ces deux commerces l'équipement professionnel a été pris en charge par nos deux candidats à l'installation.



Colombarium

À la suite à plusieurs demandes, le conseil municipal a décidé d'installer un columbarium au cimetière du temple. La société Granimond a été retenue pour un montant de 2442 euros HT. La livraison se fera fin janvier 2010.

Opération Petit Patrimoine 2009

1- Fontaine de L'Hermet

Abreuvoirs de l'hermet

Mécanisme du moulin de L'Hôpital

Les entreprises Bruno Durand et Thomas Brasseur associées ont réalisé ces travaux, montant opération : 17 478 euros

Subvention Conseil Général :

60 % et Subvention PNC : 20% et Part communale : 20%

2- Le four de Finiels :

les entreprises EBCL Cano et Auburtin associées ont réalisé ces travaux. L'entreprise Frédéric MASACARO a réalisé la ferronnerie et la menuiserie.

Montant opération : 14 730

Même plan de financement que pour l'Hermet

Nous envisageons de rénover le four de Felgerolles en 2010 et le moulin de Salariaux en 2011.

Installation matériel informatique, câblage, sdsl, standart de téléphonie dans le bâtiment de la mairie, commun à la mairie, communauté de communes et associations

1) Coût de l'investissement :

- Matériel informatique : 7 778,28€ HT

- SDSL : 1500€ HT

- Câblage : 4 772,00 €

- Téléphonie IP : 2 827,00 HT

TOTAL : 16 877,28 € HT,

2) Subventions

- DGE : 6 141,00 € HT

- Conseil Général PED : 5000 €

Reste à financer : 5736,28 € HT répartis de la manière suivante :

Communauté de communes :

- Câblage + SDSL : 325,86 par poste soit 8 postes soit 2 606,94 € + 750 pour SDSL soit au total : 3 357 €

Mairie :

- 5 postes soit 1629,3 € + SDSL 750 € = 2 379,3 €

- association Stevenson : 0 €

Des travaux au centre de secours

Cette année le carrelage des garages a été réalisée par l'entreprise Patrick Roumejon pour un montant de 6616 euros, par ailleurs du matériel de radios a été aussi acheté pour 3468,40 euros

Programme Voirie 2009

L'entreprise TPCR a été retenue par le SDEE (Syndicat Départemental D'Electrification) pour réaliser ces travaux. Ce programme est financé à 50 % par le conseil général.

1- Construction de chaussée et goudronnage de la voie communale donnant accès au château de Grizac.

2- Reprofilage en grave émulsion et enduit bicouche entre les lieux dits « Les Champs du Garde et Bienvenue », voie communale de Grizac.

3- Reprofilage en grave émulsion et enduit bicouche de la voie communale de Felgerolles entièrement.

4- Le Montant de ces travaux s'élève à 40 000 euros

Garages municipaux



Le conseil poursuit la construction des garages municipaux.

Après attribution de la maçonnerie à l'entreprise Chapelle et la couverture à l'entreprise

EBCL, nous avons dû interrompre les travaux suite à des fissures dans les murs et dans la dalle. Nous attendons le rapport d'un technicien géologue pour pouvoir poursuivre les travaux.

Montant total : 143 680 euros

Dépenses effectuées à ce jour sans compter le travail des employés communaux : 54 094,30 euros.

L'Etat nous a attribué une subvention d'un montant de 43 104 euros dont 12 931

euros ont été versés à ce jour ; le conseil général a attribué 57 472 euros dont 16 006 ont été versés.

Nous sommes très inquiets quant au devenir de ce chantier

Mise en sécurité des cloches de l'Eglise

À l'église, le mécanisme des cloches s'étant déréglé, l'entreprise Poitevin de Saint Privat des Vieux, qui l'avait installé, a été contactée. Elle a évalué la remise en ordre du système, estimé nécessaire le remplacement du coffret de commandes et alerté sur le mauvais état du baudrier de suspension de la grosse cloche, prêt à rompre. Face à cette urgence, la municipalité a décidé d'engager les travaux proposés pour un montant de 1300€ HT (1554,80€ TTC). Le clocher a ainsi retrouvé toute son assurance et sa capacité à rythmer le quotidien et à annoncer ou accompagner les événements particuliers.

Eclairage du Pont et de l'Horloge

Il s'agissait d'un dossier lancé par la précédente équipe dont nous avons assuré le suivi des travaux en 2009 et oublié d'en parler dans le précédent journal.

Coût des travaux : 18 397 euros, financés par le conseil régional pour 6 911 euros, 4 000 euros du conseil général et 834,34 euros du sdee.

Indemnités des intempéries

Nous avons à la suite des intempéries de novembre 2008 déposé un dossier de déclaration en catastrophe naturelle qui nous a permis d'obtenir des indemnités sur un montant de dépenses évaluées à 151 800 euros de 35 % pour l'Etat, 35% pour la région et de 10% pour le département.

Rénovation de logements communaux

À la suite de départs ou décès de locataires, la mairie a été obligée de rénover plusieurs logements : l'appartement de la maison médicale,

deux logements au foyer logement : ces travaux ont été réalisés en régie par l'un des employés communaux.

Le logement de la poste a nécessité une intervention plus lourde : traitement de la charpente (ETTB pour 2664 €) qui est irrécupérable pour stopper la destruction, des travaux pour stopper les infiltrations (Auburtin pour 2986 €), l'installation de fenêtres double vitrage (Chabalière pour 5371 euros) et des travaux de propreté (Bert : 3556 euros).

Pour stopper définitivement les infiltrations, il sera procédé à la réfection de la façade.

Le conseil municipal a décidé une nouvelle gestion immobilière : un état des lieux est systématiquement réalisé en entrant et sortant, une caution est aussi toujours demandée même si elle est parfois étalée sur quelques mois et nous nous réservons le droit de poursuivre si les logements nous sont rendus dans un état déplorable. Le montant total d'entretien des bâtiments communaux s'élève à 29 397.23 euros pour 39 397.58 euros de loyer : la charge doit diminuer.

Aménagement d'un extérieur pour la crèche

L'aménagement a consisté à sécuriser les abords, à recouvrir le sol d'une matière souple afin d'amortir les chutes et à installer une treille afin de protéger les enfants du soleil pour un montant de 8 830 euros financé à 80% par la CAF, les 20% restant ont été pris en charge par la communauté de communes.

Archivage administratif obligatoire

Les collectivités sont dans l'obligation de conserver certains documents pendant plusieurs années.

Depuis 4 mandats, aucun archivage administratif n'a été réalisé. Nous avons donc sollicité et retenu pour un montant de l'archiviste du centre de gestion de la fonction publique territoriale. Nous répartirons cette charge financière sur deux exercices comptables 2009 et 2010

Classement des voiries au tableau des voiries communales déposé à la sous-préfecture

Il s'agit des voies indiquées ci-dessous :

- Voie communale du Lotissement de la Barthe
 - Voie communale de la Zone artisanale
 - Voie communale de la déchetterie
 - Voie communale de l'école publique
 - Voie communale de la station d'épuration
 - Voie communale du Merlet
 - Voie communale du château de Grizac
- Cette opération a été réalisée par le Pôle DDE de Florac, à la demande du conseil municipal. Elle permet de les caractériser, de les identifier et de les légaliser. Elles font désormais partie entière du patrimoine de la commune, qui a donc l'obligation d'en assurer la gestion et l'entretien, ce qui était le cas mais en contrepartie, grâce au classement elles seront comptabilisées pour le calcul des dotations de fonctionnement.

Liste des petits travaux dans le village et les hameaux

Ces travaux sont malheureusement réalisés sans subventions puisqu'il s'agit d'entretien.

- 1-Confortement du réseau eaux usées dans la traversée du Tarn :
Chapelle SARL : 3160 €
- 2- Pose d'une grille eaux pluviales rue de La Géôle :
-Patrick Roumejon : 995 €
- 3- Reprise d'un mur à La Destourbe :
- Patrick ROUMEJON : 295 €
- 4- Alimentation en eau potable et élargissement de l'accès au Lotissement de La Barthe :
- SARL Rouvière : 6500 €
- 5- Alimentation en eau potable et pose réseaux secs à L'Hermet Maison Duranti :
- SARL Rouvière : 1444, 17 €
- 6- Alimentation en eau potable et pose réseaux secs, évacuation pluvial à la zone artisanale
-SARL Rouvière pour 9077, 40 €
- 7- Terrassement en préparation de la vente d'un terrain, tranchée village de L'Hermet, fouilles de mur à Grizac en vue de la reconstruction d'un mur en pierres sèches à Grizac par l'Association Artisans Bâisseurs en Pierres sèches (ABPS) au cours d'un stage. Fin du mur : 581, 26 €

- Yves Serviere : 1000 €
- 8-Réparation AEP Quartier de Fontchaldette
- Entreprise AB Travaux Florac : 2159 ,80 €
- 9- Elagage Village de Vacances :
-Entreprise Cévennes Paysages Vialas : 7451,08 €
- 10- Fauchage des voies communales :
- entreprise Jean Louis GONNY : 3229,20 €
- 11-Travaux d'entretien de la voie communale n°1 :
-Yves SERVIÈRE : 1500 €
- 12- Location d'une mini-pelle pour réaliser des fossés (employés communaux : 2000,00 €
- 13- Travaux chemin Stevenson de Finiels à Rieumal :
- Entreprise Alain MOLINES

Remplacement de deux poteaux incendie obsolètes

Le tour de la commune a été réalisé avec le chef du centre des pompiers pour vérifier les installations de bornes incendies en cas de sinistre et nous avons donc procédé au remplacement de celles qui n'étaient plus compatibles avec les branchements des pompiers. La première au quartier du Chambon (gendarmerie) et la seconde à la Baraquette : pour 2356,12 et 2152,80 euros

Rénovation de la mairie

Il s'agissait de :

- Mettre aux normes le bâtiment notamment au niveau de l'électricité
- De réaliser des économies d'énergie en isolant le bâtiment avec de la laine de verre et du placo, en remplaçant les fenêtres avec du double vitrage
- En réalisant la propreté : peintures intérieures et extérieures
- En créant un accès inexistant à ce jour adapté aux personnes à mobilité réduite
- En redistribuant les pièces afin d'obtenir pour les agents un confort dans leurs conditions de travail et un meilleur accueil pour la population.

Les travaux sont en cours de finition
Le montant total des travaux s'élève à 104 250.98 euros avec un financement du conseil général d'un montant de 35 099.10 euros et de l'Etat pour 35 175 euros.

Les travaux ont été réalisés par les entreprises suivantes: Christian Roumejon, Patrick Roumejon, Michel Raluy, Jean-Pierre Bert, Sylvain Cribaillet.

Pré PLATON

Comme nous l'avions annoncé, le Conseil Municipal a engagé l'opération d'aménagement du quartier Pré Platon.

Celle-ci vise à répondre à la demande de logement social pour de futurs résidents permanents.

Sur la base du levé topographique réalisé par le cabinet de géomètre FAGES, l'étude pré-opérationnelle a été engagée en concertation avec la SA Lozère Habitat.

Cette étude a permis de conduire à terme les négociations avec les propriétaires riverains et de déposer la demande d'autorisation de lotissement. Cette demande, qui a été présentée au Service Départemental de l'Architecture et des Paysages, est en cours d'instruction dans les services de la DDE.

Le Conseil Municipal souhaite réaliser une opération s'inscrivant dans une démarche de développement durable et pour cela projette:

- d'assurer la mixité sociale d'une opération d'urbanisme intégrant de l'habitat social, des constructions privées et une activité économique,
- de favoriser les modes doux de déplacements par la création d'une passerelle piétons entre les deux rives du Rieumalet,
- d'implanter des logements répondant aux normes THPE (Très Haute Performance Energétique),

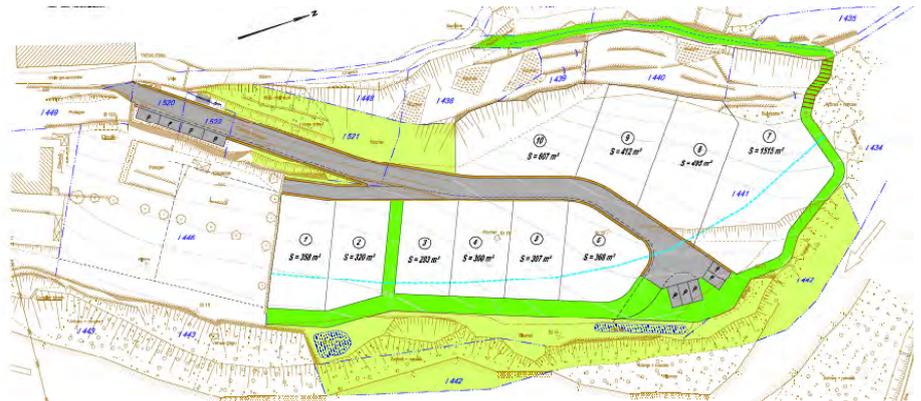
- de privilégier pour les logements dont nous aurons la maîtrise d'ouvrage, l'eau chaude solaire et un mode de chauffage combinant si possible des solutions de type gaz, géothermie, granulés de bois.... Nous avons à ce titre répondu à l'appel à projet de la Région Languedoc Roussillon « Nouvelles Formes Urbaines Durables », projet défendu à Montpellier devant le comité technique de sélection, le 18 décembre 2009.

En termes de calendrier, l'autorisation de lotir devrait nous être délivrée dans le courant du 1er trimestre. Ainsi, les travaux de viabilisation des terrains pourraient commencer et les permis de construire être déposés, au début du deuxième trimestre 2010.

Parallèlement, la SA Lozère Habitat, retenue par le Conseil Municipal pour être l'opérateur de la construction des

logements sociaux, a pris contact fin décembre avec les candidats à l'obtention d'un logement afin d'étudier l'éligibilité de leur dossier.

Ci après, le plan masse de l'opération tel qu'il a été présenté dans le cadre du dossier de lotissement, plan susceptible de faire l'objet de modifications mineures dans le cadre de l'évolution du projet.



Assainissement autonome

La municipalité a engagé des travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration, réglant ainsi les questions des administrés de la commune raccordés à un assainissement collectif. Pour les administrés ne relevant pas de ce système de traitement des eaux usées, c'est à dire pour tous les administrés résidant en dehors du bourg du Pont de Montvert, l'assainissement privé, ou semi-collectif reste la solution. Depuis quelques mois maintenant, la responsabilité de ces installations ne relève plus de la DASS mais du Maire qui doit désormais s'assurer du bon fonctionnement des fosses septiques ou autres systèmes d'épuration privés en construction ou existantes. L'ensemble des installations

devra obligatoirement être aux normes dans un prochain avenir.

Afin de mener à bien cette mission, la commune du Pont de Montvert a délégué cette compétence à la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère.

Cette dernière a fait le choix d'adhérer au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du Pays Cévennes qui a pour vocation de conseiller les administrés sur leur assainissement, de les guider dans leur choix et de les accompagner dans le montage de leur dossier de financement pour mettre aux normes (ou mettre en place) leur système d'assainissement.

Les coordonnées du conseiller du Pays Cévennes en charge de vous apporter ses

conseils et son expertise sont disponibles en mairie pour les personnes qui le souhaitent. Des aides à la mise aux normes sont possibles via le Conseil Général de la Lozère, ainsi que de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Ce service aura un coût

Permis de construire ou réhabilitation : 150€ Par dossier payé par le pétitionnaire
Installation existante : 90€ étalés sur 6 ans : 15€ par an par abonné.

M. Dominique MARC
Directeur Pays Cévennes
Rue Saint Sebastien, BP 50 089
30102 ALES CEDEX
04.66.78.99.64
d.marc@payscevennes.fr

Assainissement autonome à Grizac

À la suite de pollution dans le champ d'un agriculteur à Grizac, liée à des assainissements qui n'étaient pas aux normes, le conseil municipal a commandé une étude, dont le rendu a eu lieu au mois de juin 2009 à Grizac en présence des habitants, des élus, du Cabinet COUET et d'une représentante du Conseil Général, Agence de l'Eau. Le Cabinet COUET qui avait déjà réalisé le schéma d'assainissement de Grizac a proposé aux habitants concernés plusieurs solutions techniques, individuelles ou groupées. Le Conseil Général a pour sa part présenté les aides et subventions possibles. Par ailleurs notre commune a

mobilisé la communauté de communes sur cette question afin qu'elle adhère au SPANC du Pays Cévennes, condition sine qua non pour que les habitants puissent bénéficier de ces subventions. C'est chose faite.

coût étude du cabinet couet : 1 641.60 euros



Raccordement Haut débit du pays des Cévennes

L'avancement du processus de raccordement haut débit du Pays des Cévennes a été considérablement retardé par des refus de communes de positionner certains relais notamment au regard des risques potentiels liés aux ondes émises. Le bureau VERITAS a donc mesuré les puissances sur la première commune raccordée St Paul Lacoste, elles sont inférieures à 0,2 V/M soit 200 moins que la norme française.



À savoir...

Les ventes foncières en 2009

1) Zone artisanale

- Entreprise Bruno Durand : 793 m² pour 8723 €
- SCI Les sauterelles : Christian et Agnès Cano : 850 m² pour 9350 €
- SCI Le trafori : Rémi Folcher : 793 m² pour 8723 €

2) terrain à droite avant l'entrée de la déchèterie

- Entreprise Patrick Roumejon : 1243 m² pour 9500 € (sera signé prochainement)

3) Lotissement de la Barthe

- Vente de deux lots à Monsieur Catala pour 32 000 €.

3) Pour mémoire vente de la ruine de l'Hermet

à monsieur et madame Duranti.

Régularisation des captages

Nous avons mandaté la SAFER pour préparer les dossiers d'acquisition foncière des périmètres de protection de nos captages. Cette procédure est obligatoire et elle nous permettra d'obtenir un arrêté pour la distribution de l'eau potable.

Le SIVU de l'Estournal

Le SIVU de l'Estournal a un coût de fonctionnement pour l'école de 124 952 €, qui est réparti entre les communes de Fraissinet de Lozère, Le Pont de Montvert et Saint Maurice de Ventalon. Les agents du

Pont sont mis à disposition du SIVU avec un reversement financier des communes de Fraissinet de Lozère et de Saint Maurice y compris le travail des agents techniques pour l'entretien du bâtiment, ce qui n'était pas le cas auparavant.

L'effectif est 56 enfants : la quatrième classe est chaque année menacée. Monsieur l'inspecteur d'Académie nous a rendu visite et nous a rassuré pour la rentrée 2010/2011.

Il reste à payer 111 329,11 € sur l'emprunt initial de 381 122,55 € : l'annuité concernant les intérêts est de 7309 €, et celle pour le capital de 30447 €. Il reste donc trois années et demi de paiement.

REPORTAGES PHOTOS INAUGURATIONS 2009

Réunion de présentation
du territoire



Parking du temple



Fontaine de Villeneuve

Moulin de l'Hôpital



Pont du Tarn



Discours des autorités



En présence de monsieur le préfet Dominique Lacroix, Monsieur le sous-préfet Boris Bernabeu, monsieur le président du conseil général de la Lozère Jean-Paul Pourquier, monsieur Alain Bertrand vice-président du conseil régional, monsieur le député de la Lozère Pierre Morel à l'huisier, les conseillers généraux de la Lozère : Robert Aigoïn, Jean-Claude Chazal, Gérard Souchon, Gilbert Reversat, Alain Argilier et les élus du Pont de Montvert, du canton et la population.

Aménagement de village

A l'issue de la consultation que nous avons engagé en 2008 auprès des habitants du Pont de Montvert, le conseil municipal a décidé d'engager l'étude sur l'aménagement des espaces publics du village que sont les quais, la placette et la place du Chambon, les anciens tennis, la place de l'église, les rives du Tarn et les nombreux autres points intéressants de notre village

La réfection du parking du temple constitue une première étape de cette démarche. Toutefois en la matière, une réflexion globale sur l'ensemble du bourg s'imposait, réflexion que le Conseil a jugé opportun de conduire en parallèle à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Cette mission a été confiée, au bureau d'études Synergies Territoriales.

La philosophie générale souhaitée pour ces aménagements est de mettre en valeur ces espaces avec un traitement sobre respectueux du caractère rural et naturel du bourg et de ses éléments patrimoniaux.

A l'issue de leur diagnostic initial les urbanistes proposent les grandes orientations suivantes. En premier lieu, améliorer la signalétique générale des différents points d'intérêt du village, qu'il s'agisse de sites, monuments, commerces...

Les propositions consistent ensuite :

- pour la majeure partie des espaces, à mettre en valeur l'existant (restaurer, nettoyer,...)
- à restructurer certains espaces tels que la place du Chambon, la place de l'Eglise...

- concevoir de nouveaux espaces pour le quai, les rives du Tarn et les anciens tennis.

Le Conseil Municipal a souhaité, après cette première phase, que la réflexion se concentre sur le quai du Tarn, espace central du village où nous avons par ailleurs des travaux de réseaux programmés à court terme.

Leur première proposition pour ces espaces a été présentée lors d'une réunion publique en Mairie le 24 octobre.

Si le parti architectural proposé ne recueille pas l'adhésion des présents et du Conseil Municipal, en revanche certaines orientations ont paru intéressantes à la plupart des participants :

- réduire au maximum voire supprimer le stationnement sur le quai, en conservant toutefois des possibilités de stationnement minute. Cela suppose que soient recherchées d'autres places de stationnement par ailleurs,

- faire du quai un espace public urbain partagé entre les divers utilisateurs : voitures, piétons, cycles... espace où la vitesse serait fortement limitée,

- agrandir l'espace public par la réalisation d'un encorbellement au dessus du Tarn,

- utilisation de matériaux locaux dans l'aménagement tels que granulats des Bondons pour le bi-couche, bois de châtaignier pour le platelage de l'encorbellement.

Aujourd'hui, aucune solution n'est arrêtée car ces hypothèses d'aménagement doivent faire l'objet d'études techniques (faisabilité) et hydrauliques (impact en cas de crue, positionnement du lit du Tarn). Les réflexions se poursuivent donc et feront l'objet de nouvelles réunions de concertation dans l'année à venir.

Le plan ci-après présente les orientations d'aménagements proposées.



Les dossiers d'urbanisme en 2009 :

- Permis de construire : **10** permis de construire dont .. permis modificatifs
- Déclaration préalable de travaux : **24** dossiers déposés
- Certificat d'urbanisme d'information : **23** dossiers préalables à une vente
- Certificat d'urbanisme opérationnel : **4** dossiers en prévision d'une construction
- Permis d'aménager : 1 dossier, celui du « Pré Platon »

Rappelons toutefois qu'aujourd'hui les dossiers d'urbanisme sont instruits par l'État (DDE). Le Maire ne fait que notifier les décisions prises par l'État.

Plan Local d'urbanisme (PLU) et carte communale

En matière d'extension de l'urbanisation, notre commune est confrontée à un contexte particulier : topographie difficile, pression foncière importante, zone cœur du Parc National, risques naturels....

Afin de mieux appréhender les perspectives de développement possible pour notre commune, le Conseil Municipal a décidé d'engager une réflexion globale à conduire en partenariat avec les services de l'Etat, le Conseil Général, le PNC et les communes limitrophes.

Par délibération du 18 Novembre 2008, il a donc prescrit l'élaboration d'un PLU : Plan Local d'Urbanisme.

Il convenait, afin de conduire cette démarche de planification urbaine, de s'adjoindre les services d'un Maître d'oeuvre. C'est le cabinet « Synergies Territoriales » qui a été retenu après un appel d'offres. Outre l'aspect économique du coût de la prestation, c'est également la composition de l'équipe qui a retenu l'attention du Conseil Municipal puisque

celle-ci est composée d'architecte urbaniste et architecte paysagiste, d'une environnementaliste et d'un cabinet d'études spécialisé dans le domaine agricole qui réalisera une étude spécifique sur ce volet en concertation avec les agriculteurs de la commune.

L'Etat par l'intermédiaire des services de la DDE assure gratuitement la conduite d'opération de cette étude pour le compte de la commune.

Une première réunion de travail s'est tenue le 26 juin en Mairie du Pont de Montvert. Elle a notamment été consacrée à l'identification des documents de travail à collecter pour l'élaboration de cet important document : photographies aériennes, cadastre digitalisé, études déjà réalisées telles la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager). La DDE et le PNC doivent également fournir à la commune leur « Porté à connaissance », c'est à dire un document recensant l'ensembles des lois, règlements et contraintes à prendre

en considération dans notre PLU. Cette démarche qui est à conduire sur plusieurs années fera l'objet d'une première concertation publique dans le courant de l'année 2010.

Sans attendre l'aboutissement du PLU et afin de résoudre quelques points particuliers qui avaient été portés à notre connaissance, nous avons mandaté le même bureau d'études afin de réviser la carte communale. **Le projet de révision de cette carte est en cours d'élaboration et sera soumis à enquête publique en fin du 1er trimestre 2010.** Nous projetons d'approuver ce document d'urbanisme en juin de cette même année.

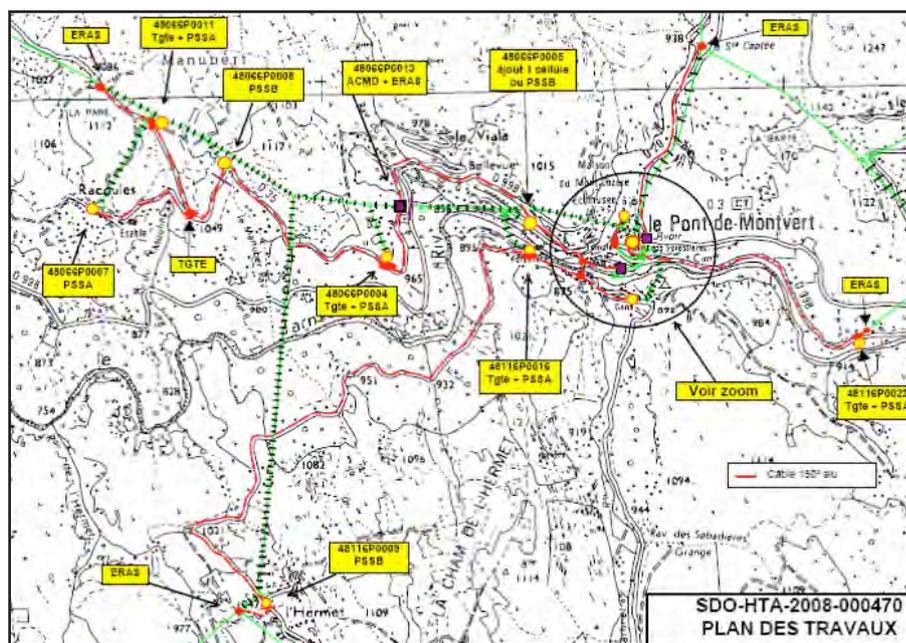
montant dépense : 34 000 euros répartis sur 3 exercices budgétaires financé à 60% par l'Etat, le PNC et le conseil général.

ERDF : de gros travaux en prévision

A la suite des intempéries de l'hiver 2008/2009, un schéma départemental d'investissement pour un montant total de 10 millions d'euros par an qui représente en moyenne 80 kilomètres par an de haute tension en souterrain.

Nous serons concernés en 2010 et 2011 avec la mise en souterrain à partir de Cocures, Miral, Ruas, Runes, Fraissinet de Lozère, Le Pont de Montvert, St Maurice de Ventalon jusqu'au Massufret soit 51 kilomètres pour un montant de 4 millions d'euros.

Par ailleurs erdf va installer un site sécurisé par canton, en ce qui nous concerne il s'agit de la salle polyvalente à la maison du Mont Lozère au Pont : l'objectif est d'avoir un site sécurisé par commune.



Une chambre froide cantonale

À la suite de la proposition de la fédération départementale de la chasse de Lozère de nous fournir une chambre froide, dans le cadre du PER chasse porté par le département. Nous avons donc installé une chambre froide dans un box des garages communaux, afin de suspendre les carcasses de gibier avec un bac d'équarrissage (collecté par la SARIA chaque semaine). Nous avons installé un portail électrique. La gestion de cette chambre froide est gérée par la Diane Pontoise.

Dépenses effectuées :
8692.10 euros
Subvention Conseil
Général : 3000 euros

Permanences de soins

- Le docteur Leroy, **nouveau médecin généraliste et homéopathe** a débuté ses consultations le mercredi 16 décembre. Il consulte pour le moment les mercredis et vendredis à partir de 10h, en complément du docteur Coromines qui doit quitter la Lozère au printemps. Nous le remercions vivement pour sa présence, ses déplacements même parfois... avec du retard. Les rendez vous sont à prendre le matin au numéro du centre infirmier au 04.66.45.95.71
- Installation d'un **kinésithérapeute, Mr Hébrard le 26 mars** au printemps à la maison médicale du Pont en cabinet secondaire : il s'agit du gendre de M et Mme Rouvière
- **Nouvelles consultations possibles à l'hôpital de Florac :**
 - gériatrie : intervenant médical : Dr Pascale SOULIE, 1 fois tous les 2 mois environ
 - obstétrique : intervenant : une sage femme de la maternité du CH de Mende, 1 fois par mois environ (prochaine consultation prévue le jeudi 10 décembre).
 - chirurgie viscérale et digestive : intervenant : Dr FOUCOU Bruno, 1 fois tous les 2 mois environ (prochaine consultation prévue le mercredi 6 janvier 2010).

Les prises de rendez-vous sont effectuées par un agent de l'Hôpital Local de Florac, Mme Cécile BOULET, au 04.66.49.63.84, sauf le mercredi.



Autour de l'enfance...

Création du centre de loisirs «Méli-mélo»

Le Centre de loisirs «Méli-mélo» a ouvert ses portes depuis avril 2009 à l'école de l'Estournal au Pont de Montvert.

Après une année de réflexion lancée par la Commune du Pont de Montvert et l'association Trait d'Union, de multiples réunions avec le SIVU de l'Estournal, la Communauté de Communes, la CAF... notre centre de loisirs a enfin vu le jour.

Il est géré par l'Association Trait d'Union en collaboration avec la mairie du Pont de Montvert, la Communauté de Communes et le SIVU de l'Estournal.

Il accueille les enfants de 3 à 12 ans le mercredi et les vacances scolaires de 9h à 18h00. Un ramassage est organisé sur St Maurice et à l'embranchement de St Frézal afin que ce service soit accessible à tous sur notre Communauté.

L'ouverture de ce centre de loisirs apporte un mode de garde aux familles hors temps scolaire. Il permet aux enfants de se retrouver autour d'activités éducatives, sportives, créatives... dans une ambiance de vacances !

Les activités sont imaginées autour de thèmes porteurs tels que le voyage autour du monde (l'Afrique, la Chine, ...), l'environnement, les arts... Ce qui permet de donner du lien et du sens aux journées des enfants.

De plus, le Centre de Loisirs a déjà mis en place deux mini-camps au Lac de Naussac cet été pour le grand plaisir des enfants de 6 à 12 ans.

De nombreuses sorties ont aussi été proposées telles que la piscine, le Vallon du Villaret, une balade à cheval, des visites de fermes, des courses d'orientation sur le Bougès...

Ce centre de loisirs a créé trois emplois occupés actuellement par Cécile Duboscq (directrice), Régis Moline et Zora Benoît (animateurs).

Le programme des activités est distribué dans les écoles entre chaque période scolaire.

Contact avec Cécile Duboscq au bureau de Trait d'Union le jeudi de 15h à 19h00, par téléphone au 06 69 90 21 62, ou par mail à assotraitdunion48@orange.fr

QUELQUES ÉVÉNEMENTS FORTS PONT DE MONTVERT ANNÉE 2009



- Bœufs de Pâques
- Résidence d'artiste de musique classique avec Maurice Bourbon en mai 2009
- Fête de l'école, début juillet
- Festival des métiers d'Art
Samedi 11 juillet 2009
Dimanche 12 juillet 2009
Lundi 13 juillet 2009



- Marchés nocturnes
Samedi 18 juillet 2009
Samedi 8 août 2009
- Vide grenier par l'association «Trait d'union»
en août
- voyage de la délégation lozérienne en Italie en vue d'un jumelage entre nos 2 villages, notamment en matière de métiers d'art, mais aussi jumelage entre écoles ou autres :
du 16 septembre au 20 septembre



- inaugurations des différents chantiers réalisés sur la commune
le vendredi 2 octobre 2009 (station d'épuration, Bellecoste, l'Hôpital, office de tourisme.....)
- fête de la science
le 20 novembre



- semaine du goût du 13 au 17 octobre, avec dîner d'inauguration au Pont de Montvert, par le chef Pagès et l'école hôtelière de Mende
- marché de Noël, le dimanche 13 décembre à la salle polyvalente
Et comme chaque année, de nombreux lotos et manilles, spectacles et autres animations portés par les différentes associations du Pont de Montvert.

Numéros utiles

Numéro de téléphone de la mairie : 04 34 09 06 10
 Numéro de fax (télécopie) : 04 66 45 85 76
 Adresse e-mail (courriel) :
 mairie@mairiepontdemontvert.fr
 Horaire d'ouverture de la mairie :
 Le Lundi : de 10h00 à 12h00
 Le Mardi : de 9h00 à 12h00
 Le Mercredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
 Le Jeudi : de 9h00 à 12h00
 Le Vendredi : de 14h à 17h

départementales

- Lucile Pantel, Alain Pantel et Philippe Thomas ont été récompensés pour leur engagement associatif. Félicitations.

Aux associations

Subventions (y compris CCAS)

Foyer Socio Educatif du Collège de Florac	200,00 €
Galerie de l'Arbre Seul	200,00 €
Les Amis du Livre	400,00 €
Association mise en valeur Felgerolles	100,00 €
USEP	100,00 €
Comité des Fêtes	2000,00 €
Association des Parents d'Elèves	500,00 €
Cœur de Cible	150,00 €
Entente cantonale de Football	300,00 €
L'Arbre aux Abeilles	300,00 €
Sources Vives	300,00 €
Association châtaignes et marrons	90,00 €
Foyer Rural Passe montagne	1600,00 €
Association des métiers d'arts	2000,00 €
L'atelier des Monvertipontaines	200,00 €
Epis 2 Mains	300,00 €
Stevenson	300,00 €
ASA DFCI (travaux)	2360,00 €
Au cœur de la cible	150,00 €
Les Accrochés Grimpeurs	600,00 €
Associations trait d'union :	2000,00 €
pour l'ouverture du centre de loisirs sans hébergement	
Association centre de soins infirmiers admr	500,00 €
Admr aides à domicile	300,00 €
Association les monts verts	200,00 €

État civil

Décès: André MAZOYER, Raymond DUBOST et Umberto Manuel de Raphael de Oliveira

Mariages: Perrine BOISSIER et Yannick AGUILHON

Naissances: Inès PUISAIS

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants permanents qui ont fait le choix de s'installer sur la commune à l'année en 2009 :

Famille MARTIN à la Baraquette (2 enfants un 3ème en route)

Famille TRIBOT à l'appartement du cabinet médical (3 enfants)

Famille MOREAU à l'appartement de la poste
Fabienne EMILE et Adrien LABBE maison Bruno DURAND

Famille LANDOS (2 enfants à la maison Sauvage)

Petyo au foyer logement

Teodor au foyer logement

Emilie REYDON à l'appartement Maison ODIER

Serge DUBOST à l'appartement Benjamin CHAPELLE

Carmen et Armand NAPOLETANO à l'appartement

Catherine DUBOST

Famille PELINGUI

Prosperine Paral à la maison Bon

Taxe de séjour: nouveaux tarifs

Il s'agit d'une ressource très importante pour le financement de l'office cantonal du tourisme et le maintien des emplois. C'est une recette qui est payée par nos visiteurs.

La moitié de la somme collectée par commune revient à l'OT en transitant par la communauté de communes, l'autre moitié reste pour la commune. Pour votre information, en 2008 (les chiffres de 2009 ne sont pas encore connus), le montant total perçu est de 12 556.33 euros dont 8349.51 euros sur le Pont.

Les tarifs sont harmonisés mais pas les périodes (sauf Fraissinet et Le Pont)

L'augmentation a été votée en conseil communautaire le 28 octobre 2009 :

Meublés NC et meublés 1* : 0.50

Meublés 2* : 0.60

Meublés 3* : 0.80

Meublés 4* : 1.40

Hôtel 2* : 0.60

Camping : 0.30

Gîtes : 0.50

Tarifs cantine

Au vu de la hausse des denrées alimentaires de ces dernières années, le sivu de l'estournal a dû procéder cette année à une augmentation des tarifs des repas servis à la cantine, ceux-ci n'ayant pas augmenté depuis 2004. Pour information, les denrées en 2009 ont eu un coût de 10 918 euros. Ce tarif ne prend pas en compte les salaires et les charges de fonctionnement courantes.

TARIFS

pour 1 enfant inscrit en petite ou très petite section : **1.70**
 1 enfant inscrit dans les autres classes : **2.68**
 Tarif dégressif pour les familles de 2 enfants dont 1 en section enfantine : **2.09**
 Tarif dégressif pour les familles de 3 enfants dont 1 en section enfantine : **2.15**
 Tarif dégressif pour les familles de 2 enfants dans autres classes : **2.58**
 Tarif dégressif pour les familles de 3 enfants dans autres classes : **2.47**
Adulte : Tarif équipe éducative : **4.50 €** / Tarif intervenant occasionnels : **7.00 €**

Portage des repas

Nous étudions en partenariat avec l'hôpital local de Florac, la possibilité de porter des repas à domicile tout en respectant les obligations légales en matière de chaîne du froid.

Pour calculer la faisabilité économique nous avons besoin de savoir quelles sont les personnes qui seraient intéressées. Nous vous remercions de bien vouloir vous faire connaître auprès de la mairie. Ce recensement ne vaut pas engagement puisque nous ne pouvons à l'heure d'aujourd'hui fournir un prix par repas.

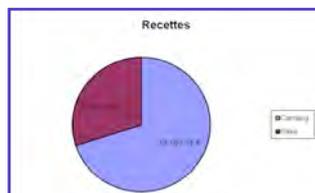
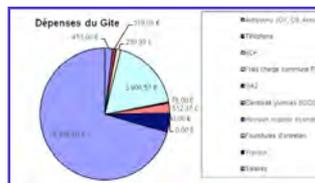
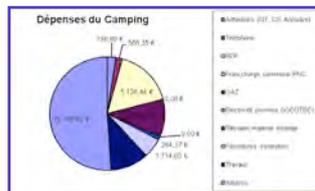
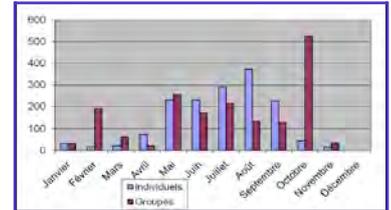
Gîte et camping municipal

Bilan de Fréquentation

Nous n'avons pas les chiffres du camping. Il a donc été décidé de tenir un cahier des arrivées et départs des campeurs pour la saison suivante, de façon à pouvoir établir un bilan fiable.

En ce qui concerne le Gîte, la saison a été très bonne, le record historique de fréquentation ayant été battu. En effet, cette année le Gîte a totalisé 3299 nuitées.

On remarque que le volume d'occupation par des groupes est à peu près équivalent au volume d'occupation par des individuels.



Bilan Financier

Il faut tout d'abord préciser qu'il manque dans les dépenses pour le Gîte et le Camping :

- le travail de comptabilité effectué par Mireille durant ses heures de travail à la mairie
- le décompte du travail des agents communaux (hommes) dans les deux structures.

Au niveau du Gîte, ce sont surtout les dépenses de fioul (ici représentées par les « charges communes PNC ») qui sont très importantes. Pour autant, le seul moyen de les résoudre serait de revoir le système de chauffage de la maison du Mont Lozère (soit le musée, la salle polyvalente et le Gîte) ce qui n'est pas immédiatement d'actualité.

La régie a obtenu de très bons résultats cette année, étant bénéficiaire de 40 247,19 €.

Révision des tarifs

De part les travaux d'entretien ainsi que certains abus observés (surtout au camping) il a été décidé d'augmenter les tarifs.

- Pour le camping

Forfait annuel : 1350,00€

- Pour le Gîte

10,60 € par nuit et par personne

6,10 par nuit et par personne pour les groupes.

Ces nouveaux tarifs ont été adoptés lors du Conseil Municipal du 04 Décembre.

Personne	Adulte	Tarif en saison	Tarif hors saison *
		(par nuit)	(par nuit)
	Enfant (de 2 à 10 ans)	3,20 €	2,70 €
		2,30 €	1,70 €
Emplacement :	caravane ou grande tente	3,50 €	3,50 €
	Canadienne ou igloo	2,00 €	2,00 €
Autres :	Voiture	2,00 €	2,00 €
	Electricité	2,50 €	2,50 €
	Animaux	1,00 €	1,00 €

AUTRES DOSSIERS DE L'ANNÉE

Élimination de nos déchets, quelques infos...

Déchetterie simplifiée du secteur du Pont de Montvert :

Voilà déjà 4 ans que la déchetterie simplifiée de ce secteur a ouvert ses portes, gratuitement, aux particuliers et aux professionnels (à titre payant et pour des quantités limitées). En effet, le SICTOM des bassins du haut Tarn a souhaité rendre ce service de proximité aux professionnels qui, sinon, seraient obligés de se débrouiller par leurs propres moyens (locations de bennes, etc...)

Cet équipement a été réalisé dans le cadre du Plan Départemental d'Élimination des Déchets (approuvé en 1996) avec le soutien de l'Ademe, du Conseil Général et du Syndicat Départemental d'électrification et d'équipement (S.D.E.E.) .

Aujourd'hui, on peut dire que le bilan est plutôt positif car la déchetterie est de plus en plus fréquentée .

En effet, la population a pris conscience qu'en venant déposer ses déchets encombrants à la déchetterie, elle diminue le volume de ses poubelles d'ordures ménagères d'où un coût moins élevé pour les faire éliminer .

Elle contribue ainsi à une valorisation de ces déchets grâce au recyclage et, également, à la suppression de ces dépôts

sauvages que l'on rencontrait ça et là dans notre environnement La déchetterie est un maillon essentiel du recyclage .

Ce lieu, clos, est gardienné par un agent de la commune du Pont de Montvert mis à disposition du SICTOM . Celui-ci est chargé de vous renseigner, de veiller au bon fonctionnement du site, d'organiser le vidage des bennes et des conteneurs .

Rappel :

Déchets encombrants pouvant être accueillis à la déchetterie

- les déchets encombrants, recyclables : les déchets verts , les cartons, les gravats, les ferrailles, le tout venant, les emballages, le verre, le papier .

- les déchets toxiques : les batteries, les piles, les huiles de vidange, de friture, les déchets spéciaux (aérosols, solvants, néons,...)

- les équipements électriques et électroniques

Des bennes et conteneurs clairement identifiés par des pictogrammes permettent le tri des déchets.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

En saison d'hiver (du 01/09 au 31/05)

le mercredi : de 13h 30 à 17h – le samedi : de 8h30 à 12h

En saison d'été (du 01/06 au 31/08)

le mercredi : de 8h à 12h et de 14h à 17h – le samedi : de 8 à 12h

Collecte des ordures ménagères

Ce sont les agents du SICTOM qui l'effectuent selon des circuits de collecte établis dans chaque commune adhérente . Il est impératif de respecter les consignes de dépôt des O.M. indiquées sur les conteneurs prévus à cet effet

Pensez à faciliter la tâche des agents de la collecte qui, entre autre, se voient obligés de retirer les déchets autres que ménagers des conteneurs à O.M . Leur travail n'est déjà pas facile, ni très valorisant, alors un effort de chacun serait bienvenu Aujourd'hui, il est impératif que chacun réfléchisse au fait de consommer autrement et d'oeuvrer ainsi, par le tri, la réduction, le réemploi de nos déchets, à une meilleure gestion de ceux-ci .

Sachons continuer dans cette voie et améliorons nos comportements dans un souci d'économie, de solidarité, de préservation de notre environnement, et de la Planète.

Le SICTOM et le SDEE

s'interrogent beaucoup sur l'absence totale de dépôts de gravats.

Solidarité

Sinistre de la grange

de Jean François Pantel à l'Hermet

Le conseil municipal avait décidé dans le cadre d'une reconstruction d'un bâtiment à la sortie du village en direction de Grizac d'émettre un avis favorable au futur permis, d'y amener l'eau (coût : 8400 €) et d'apporter un coup de pouce supplémentaire en prenant en charge la part SDEE (électricité) pour un montant de 11450 €. Suite à l'impossibilité d'acquérir le foncier disponible à la sortie du village, Jean-François s'oriente vers une construction sous son domicile: l'aide de la mairie s'orientera vers l'élargissement d'un chemin pour en faciliter l'accès.

Par ailleurs, à la demande de certains agriculteurs, le CCAS de la commune servira de boîte à lettre pour recueillir les dons que vous souhaitez faire pour aider Jean François.

Dépôts d'encombrants à la déchetterie du Pont de Montvert Bilan 2008

Déchets verts	Tout venant	cartons	gravats	ferrailles	toxiques	Equipements électriques et électroniques
0 m3	330 m3	210 m3	0 m3	120 m3	677 kg	889 kg

Mise en œuvre

du « Droit de préemption social »

L'Article L616 du droit de la construction et de l'habitation instaure à la commune un droit de préemption « de plein droit » visant à permettre le maintien du saisi dans son logement (par le moyen d'un bail entre la commune et le saisi) dans la mesure où les hypothèses suivantes sont réunies :

- Vente sur saisie immobilière

- La vente doit porter sur un immeuble ou une partie d'immeuble constituant la résidence principale du saisi.

- Le saisi doit remplir les conditions de ressources pour l'attribution d'un logement à loyer modéré.

Si la commune décide d'utiliser son droit de préemption, ce dernier doit être exercé suivant les modalités prévues par le code de l'urbanisme en matière de droit de préemption urbain en cas de vente par adjudication.

Ces conditions étant réunies lors de la saisie de la maison de JP Bert à la Molines, la Commune a décidé de faire usage de son droit de préemption. La procédure est actuellement en cours et devrait aboutir en février ou mars 2010.

L'Agence de l'eau modifie ses règles en matière de redevance

Le nouveau système (articles L. 213-10 à L.213-20 du code de l'environnement)

Les nouvelles redevances sont plus nombreuses (5) mais d'un calcul simplifié.

Seules les trois premières redevances sont applicables au Pont de Montvert : La redevance sur la ressource en eau, les redevances pour pollution de l'eau et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau

Cette redevance remplace la redevance « ressource ». Son assiette est le volume d'eau prélevé par le service public pour la distribution ou bien le prélèvement effectué par les particuliers disposant d'un forage. Dans ce dernier cas, l'installation d'un compteur de l'eau prélevée est obligatoire. Le taux de la redevance est établi par l'agence de l'eau en fonction d'un barème de taux maximal figurant dans la loi.

Les redevances pour pollution de l'eau

La redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique
L'assiette de cette redevance n'est plus calculée par commune et le système complexe de la contre-valeur est supprimé. L'assiette est désormais le volume d'eau annuel facturé à chaque usager. Il faut

noter qu'en plus des personnes abonnées au service d'eau potable, celles disposant d'un forage ou prélevant de l'eau sur des sources autres que le réseau de distribution sont également assujetties lorsqu'elles sont raccordées ou raccordables au réseau d'assainissement. Le taux de la redevance est plafonné à 0,5 euros par mètre cube et peut être modulé par « unité géographique cohérente ».

La redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique

Cette redevance est due par les usagers exerçant des activités agricoles et industrielles. L'assiette est désormais la pollution annuelle rejetée dans le milieu naturel, égale à douze fois la moyenne de la pollution moyenne mensuelle et de la pollution mensuelle rejetée la plus forte. L'article L. 213-10-2 du code de l'environnement présente un tableau récapitulatif des différents éléments constitutifs de la pollution, et fixe le tarif maximum applicable pour chaque élément ainsi que le seuil en dessous duquel la redevance n'est pas perçue.

La redevance des élevages a été forfaitisée pour réduire le coût du recouvrement, en fonction du nombre d'unité de bétail détenues et de la surface de terrain agricole utilisée. En outre, la redevance n'est perçue qu'à partir de 90 unités de bétail.

Le taux de la redevance (plafonné à trois euros par unité) est également fixé par unité géographique cohérente.

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte

Cette redevance est due par tous les usagers domestiques et non domestiques. Elle est assise sur les volumes d'eau pris en compte pour le calcul de la redevance d'assainissement. Son plafond est de 0,15 euros par mètre cube pour les usagers non domestiques et de 0,30 euros pour les usagers domestiques.

La période transitoire

Les nouveaux barèmes des redevances des agences de l'eau s'appliqueront progressivement à partir du 1er janvier 2008 pendant 5 ans. La loi sur l'eau prévoit en effet que, chaque année suivant le 1er janvier 2008, l'agence de l'eau fera la comparaison des sommes dues en application des anciennes redevances (référence 2007) avec celles dues en vertu des nouvelles dispositions. Si la comparaison montre une hausse des sommes dues supérieure ou égale à :

Augmentations

- +20% en 2008 ;
- +40% en 2009 ;
- +60% en 2010 ;
- +80% en 2011 ;
- +100% en 2012 ;

L'augmentation sera ramenée à hauteur de ces taux.

Projet de Jumelage avec l'Italie

Après la visite par deux fois de la délégation Italienne des métiers d'art au Pont de Montvert, et profitant du festival des métiers d'art dans le village de San Sebastiano di Curone, des élus de la commune, des élus du département de la Lozère, des producteurs et des artisans d'art, ont fait le voyage en Italie courant septembre afin de participer pour certains et se rendre compte pour d'autres, d'une manifestation dont nous nous sommes largement inspirés. Le but de ce voyage était aussi d'étudier un projet de jumelage entre deux villages apportant un échange dans de nombreux domaines, artistique, économique ou bien scolaire.

Devant le grand succès de la première édition du festival des métiers d'art en juillet dernier, l'association AMAC soutenue par la commune du Pont de Montvert souhaite réitérer cette expérience, forte des enseignements appris en Italie.

Il aura lieu les 10, 11, 12 juillet 2010, et nous comptons une nouvelle fois sur la formidable solidarité des habitants du village pour ouvrir caves et garages afin « d'héberger » les artisans.



Tarifs eau et assainissement communal

Abonnement : 37,10 €

Tarif eau :

- De 1 à 50 m³ : 1,13€/m³
- De 51 à 250 m³ : 0,57€/m³
- Au-delà de 250m³ : 0,12€/m³

Tarif assainissement :

- De 1 à 50m³ : 1,34€/m³
- De 50 à 250m³ : 0,67€/m³
- Au-delà de 250 m³ : 0,21€/m³

Ces tarifs seront majorés de la TVA et des redevances appliquées par l'agence de l'eau.

Le déneigement de la commune du Pont de Montvert

Les moyens dont nous disposons

- La commune de Pont de Montvert est en mesure de mobiliser deux engins,
- Afin de compléter ce dispositif, le Conseil Municipal a décidé de faire appel aux prestations de deux agriculteurs équipés de matériel adapté et éventuellement en cas de besoin à 3 vacataires.
- Une Équipe démarre sur la RD20 puis les voies communales en direction de Grizac, Le Villaret et L'Hermet.
- Une équipe part en direction du Mazel, La Vayssière et Villeneuve, puis Frutgères et puis Rieumal et termine vers le Merlet et Felgerolles.
- En dernier lieu: Yves Servièrre traite la voie communale depuis Montgros jusqu'à la route de Finiels en traitant le village de Champlong de Lozère,
- Daniel Molines assure le déneigement des rues de Finiels.

Les deux prestataires, payés par la commune, peuvent faire appel aux équipes communales en cas de besoin notamment en cas de besoin de salage.

Précisions

Aucun chemin privé ne sera déneigé: l'année dernière nous sommes malgré tout intervenus

- chez plusieurs personnes compte

tenu de l'événement exceptionnel du 15 décembre pour dégager des accès. Nous tenons à préciser que la commune n'a jamais fait payer le déneigement à quiconque.

Nous avons par contre averti qu'à l'avenir «qui commande paye»

Les heures d'intervention communale

Durant la journée, les interventions démarrent lorsque la chute de neige intervient.

Durant la nuit:

- le travail de déneigement, sauf urgence avérée, s'interrompt à 19h,
- en matinée ce travail démarre à 5h du matin avec pour objectif d'avoir un maximum de routes ouvertes dès 8h du matin. Celles-ci ne peuvent toutefois être «mises au noir» et restent enneigées.

Les mesures ainsi exposées sont un plan de principe. Il va de soi que celles-ci sont adaptées en tant que de besoin en fonction de l'événement à gérer (hauteur de neige, altitude de la chute).

L'équipe municipale vous rappelle sa volonté d'apporter le meilleur service à la population.

Toutefois, elle ne peut pas, compte tenu de ses moyens et de la longueur de voirie communale

à traiter, garantir une ouverture et une

viabilité parfaite à tout instant.

En effet:

- un événement neigeux est par nature aléatoire, une route ouverte après un passage de chasse-neige peut se refermer si la chute de neige est continue ou sous l'action du vent,
- les règles de sécurité imposent des limites aux temps de conduite. Le personnel communal apte à ce travail, en nombre limité, ne peut être mobilisé en permanence.
- Enfin, malgré toute l'attention portée au matériel, des pannes peuvent survenir.

Nous souhaitons, pour conclure, évoquer quelques éléments

- lorsque l'on est amené à se déplacer en période hivernale dans notre pays, il est indispensable de disposer d'équipements spéciaux,
- la plus extrême prudence est de mise lors de ces périodes,
- il est souvent préférable de différer un déplacement lorsque les conditions météo sont mauvaises.

- Étanchéité du réservoir de Grizac
- Régularisation administrative des captages 1ère tranche
- Réseaux du quai
- Rénovation du gîte communal
- Rénovation du temple
- Petit patrimoine : moulin de Felgerolles
- Remplacement de la centrale alarme incendie et des détecteurs à la maison du Mont Lozère
- Achat d'un tracto, d'un souffleur, d'une tronçonneuse et d'une clé à choc
- Achat d'une sono portable
- Enfouissement des réseaux secs à Montgros
- Voirie communale : Eglise, rampe du Villaret, accès gîtes Brunel, en tranche conditionnelle 2ème tranche Grizac
- Auberge Prat Souteyran



Comité de rédaction: Sophie Pantel, Alain Jaffard, François Folcher, Catherine Pantel, Frédéric Folcher, Delphine Desnaud, Isabelle Servièrre, Emilie Reydon. Merci à Marie- José Commandré et Ghislaine Guigner pour la recherche de certains chiffres.

Mise en page: Magali Martinez

Crédits photos: Alain Ventura, Alain Jaffard, Cédric Jaffard, Magali Martinez, Catherine Pantel, Sophie Pantel, Odile Rival, Isabelle Servièrre.